



Synthèse de la journée du 14 octobre 2003

« Incendies de forêts :

Quelles politiques de prévention et d'aménagement du territoire régional ? »

La journée « Incendies de forêt : Quelles politiques de prévention et d'aménagement du territoire régional ? » organisée dans le cadre de l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne le 14 octobre 2003 a rassemblé plus de deux cents représentants d'acteurs de la forêt méditerranéenne. Dans l'attente des véritables documents de synthèse de ces travaux, nous vous proposons en quelques lignes les idées forces qui se sont dégagées :

Une première régionale : le retour d'expérience

Cette journée a été l'occasion d'initier une démarche de retour d'expérience multi acteurs sur la problématique incendies de forêt. Il a été vérifié qu'un retour d'expérience doit nécessairement être mené en profondeur afin de tirer les enseignements nécessaires à une politique DFCI efficace et intégrée dans l'aménagement du territoire. L'objectif est également de trouver un consensus dans le diagnostic des actions à mettre en place pour l'aménagement préventif.

Il apparaît à l'issue de cette journée, même si elle a été extrêmement riche, que le travail engagé doit être poursuivi afin de faire ressortir les facteurs de progrès prioritaires à la hauteur des enjeux de protection des milieux naturels et de protection civile.

L'autoprotection des habitations pourrait elle changer les conséquences des incendies ?

Il a été démontré que très souvent les services de lutte se concentrent sur la protection des habitations, laissant les incendies se déployer librement en forêt. Pour limiter le développement de ce phénomène de "feu libre", détruisant des superficies forestières considérables, la solution consiste à mettre les habitations en situation d'autoprotection, garantissant par là-même la sécurité des personnes. Pour cela, le point essentiel est de s'assurer d'un débroussaillage convenable qui limite suffisamment la présence du combustible à proximité des habitations.

Le débroussaillage se révèle réellement efficace et indispensable. Cette affirmation s'appuie notamment sur l'exemple percutant de la commune de Plan de la Tour (Var) qui a mis en place, en début d'année une opération pilote d'application du débroussaillage obligatoire, et a suivi sa réalisation avec la plus grande rigueur. L'expertise menée après le passage du feu permet de tirer une conclusion sans équivoque : 90% des maisons débroussaillées sur la zone réglementaire de 50 mètres n'ont pas été touchées par le feu.

Au regard d'un constat aussi clair, il ne fait plus aucun doute que l'application du débroussaillage obligatoire est la mesure prioritaire par excellence. Pour cela les moyens nécessaires devront être donnés aux maires afin qu'ils puissent faire appliquer la loi avec la rigueur nécessaire. Il est notamment indispensable de définir des procédures claires permettant l'application des textes sans ambiguïté. Le besoin de méthodes fiables et rigoureuses a été largement exprimé.

Il apparaît donc :

- qu'il existe un besoin de continuité des actions préventives, et de rigueur dans leur mise en œuvre,
- que les démarches permettant le débroussaillage obligatoire des habitations doivent être multipliées pour se généraliser à l'échelle régionale (les expériences locales devront être soutenues et diffusées pour contribuer à ce développement). Là où il n'y a pas de syndicat mixte, les structures intercommunales supports de PIDAF, pourraient être les maîtres d'ouvrage de tels programmes,
- que l'application de la loi sur le débroussaillage sera d'autant plus efficace qu'elle sera accompagnée des mesures techniques complémentaires, telles que des préconisations pour l'utilisation des matériaux de construction les plus adaptés.



Observatoire
de la Forêt
Méditerranéenne



ENTENTE INTERDÉPARTEMENTALE



Rôle joué par les équipements de terrain face à la propagation des incendies :

Les coupures de combustibles, parfois remises en cause pendant et après les sinistres, ont fait l'objet d'un début d'analyse. Des observations menées dans le cadre du réseau coupures de combustibles, sur les équipements des Maures touchés par les feux de cet été, ont permis que soient tirés les premiers enseignements :

1. Bien conçues, les coupures de combustible permettent des interventions efficaces des pompiers,
2. Les coupures parfois inutilisées par les services de lutte ont tout de même un impact sur la puissance locale du feu, mais ne permettent pas à elles seules de stopper totalement l'incendie,
3. L'entretien du débroussaillage des coupures est un facteur déterminant sur la dynamique des feux.

Il ressort de fait, qu'une meilleure cohésion entre les acteurs de la prévention et de la lutte pour la conception de ces coupures est encore nécessaire. Elle permettrait d'accroître l'efficacité des actions de lutte. De la même façon, les services de lutte doivent avoir une meilleure connaissance des coupures, et surtout de leur état de combustibilité. L'outil SIG peut contribuer à cette connaissance, dans la mesure où il est renforcé et partagé. Enfin, la maîtrise de la végétation, et donc de la combustibilité des coupures, reste un phénomène trop aléatoire dans le temps au delà des phases d'investissement. Les moyens financiers nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien des coupures restent souvent hors d'atteinte des maîtres d'ouvrage.

Dans ces circonstances, il paraît nécessaire de privilégier la qualité des équipements préventifs de terrain à leur développement.

L'information et la responsabilité du public

L'accroissement de la population (tant résidente que touristique) actuelle et future est inéluctable dans la région. Le besoin de logement induit nécessairement des constructions nouvelles et une consommation d'espace qui vient parfois en "conflit" avec d'autres usages de cet espace. L'extension de la forêt et la régression des pratiques agricoles doivent être considérées au regard des besoins liés à l'extension des zones urbanisées afin d'apprécier les effets transversaux. Il doit également être retenu qu'à aléa constant (hors changement climatique défavorable) le risque s'accroît du fait de l'extension des zones à enjeux (zones d'interfaces forêt - urbanisation). Par conséquent, il est nécessaire que les enjeux urbains soient pris en compte dans les politiques et programmes forestiers, de la même façon que les enjeux de protection et de forêt soient pris en compte dans les politiques et programmes d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, les tentatives de maîtrise des risques industriels montrent que la sensibilisation et l'information des populations sont fondamentales tant à titre préventif que pendant les crises.

Il est donc indispensable de transposer cela au risque incendie, et pour cela de renforcer les moyens d'information du public pour apprendre aux habitants à « vivre avec le feu » et leur faire prendre conscience de la nécessité de protéger leur habitation. Il faut donc donner aux maires (acteurs de première ligne) les moyens d'informer les citoyens avant et pendant les situations de crise. L'information stratégique existe mais l'organisation pour sa transmission efficace fait souvent défaut. Il conviendra de développer et tester des systèmes objectifs et fiables qui permettent aux maires d'être informés, et d'informer correctement la population.

Accroissement de la biomasse, quelle piste pour la gestion de ce phénomène ?

Ce thème non abordé faute de temps au cours de cette journée du 14 octobre a été reporté à une date ultérieure. Les témoignages ont afflué suite à cette journée pour que ce thème soit développé, ce qui ne manquera pas d'être fait.

Si cette thématique, qui concerne aussi bien les propriétaires forestiers que les acteurs économiques de différentes filières, vous intéresse, et que vous ne vous êtes pas encore manifestés, n'hésitez pas à le faire auprès de l'Observatoire dans la perspective de cette future rencontre.